

INTRODUCTION

Objectif

Éducation physique et Éducation à la santé 12^e année : Programme d'études : cadre manitobain des résultats d'apprentissage et document de mise en œuvre pour un mode de vie actif et sain est un document cadre et de mise en œuvre combiné. L'objectif visé à travers ce document est de fournir aux administrateurs et aux enseignants des écoles manitobaines les fondements de la planification curriculaire, de l'enseignement, de l'apprentissage et de l'évaluation.

La version imprimée d'*Éducation physique et Éducation à la santé 12^e année* s'accompagne d'un CD-ROM, qui renferme un exemplaire du programme d'études ainsi que d'autres documents de politiques et de soutien. Le programme d'études est également accessible sur le site Web d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, à <http://www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/epes/docmin.html>.

Contexte

Les documents cités ci-dessous comptent parmi les ressources qui ont influé sur l'orientation et le contenu du programme d'études d'Éducation physique et Éducation à la santé 12^e année. D'autres ressources sont citées dans la bibliographie.

Ressources utilisées pour l'élaboration du programme d'études	
Rapports	
Groupe de travail multipartite Des enfants en santé, pour un avenir en santé. <i>Rapport du groupe de travail Des enfants en santé, pour un avenir en santé</i> , Winnipeg, Manitoba : La vie saine Manitoba, juin 2005. Disponible en ligne à http://www.gov.mb.ca/healthykids/index.fr.html .	
Proactive Information Services Inc. et Éducation, Citoyenneté et Éducation Manitoba. <i>Aider nos clients à faire toute la différence : Consultation sur le programme d'Éducation physique et Éducation à la santé de S3 et S4, Rapport final</i> , Winnipeg, Manitoba : Proactive Information Services Inc., juin 2006. Disponible en ligne à http://www.edu.gov.mb.ca/frpub/rapports/s3_s4_epes/index.html .	
Ressources ministérielles	
**	Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba. <i>Éducation physique et Éducation à la santé Secondaire 1 et Secondaire 2 : Document de mise en œuvre</i> , Winnipeg, Manitoba : Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, 2004.
** ---	<i>La sexualité : Une ressource pour Éducation physique et Éducation à la santé de secondaire 1 et secondaire 2</i> . Winnipeg, Manitoba : Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, 2005.
** ---	<i>Lignes directrices pour l'évaluation de la condition physique dans les écoles du Manitoba : Une ressource pour Éducation physique et Éducation à la santé</i> , Winnipeg, Manitoba : Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, 2004.
---	<i>Manuel de la sécurité HORS classe : Guide-ressource pour l'éducation physique et éducation à la santé de la 9^e à la 12^e année</i> , Winnipeg, Manitoba : Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, 2008.
** ---	<i>Mise en œuvre d'Éducation physique et Éducation à la santé en 11^e et 12^e années - Document de politiques</i> , Winnipeg, Manitoba : Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, 2007. Désigné sous l'appellation de Document de politiques.
	Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse Manitoba. <i>Éducation physique et Éducation à la santé, M à S4, programme d'études : cadre manitobain des résultats d'apprentissage pour un mode de vie actif et sain</i> , Winnipeg, Manitoba : Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse Manitoba, 2000. Désigné sous l'appellation de Cadre.
Ces ressources ministérielles sont disponibles en ligne à http://www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/epes/docmin.html .	

(suite)

Ressources utilisées pour l'élaboration du programme d'études (suite)

Ressources en rapport avec la sécurité

Hanna, Glenda, Quest Research and Consulting Inc., et YouthSafe Outdoors (Association). *Manitoba sans danger pour les jeunes : La ressource des excursions scolaires à l'intention des écoles*. Edmonton, Alberta : Quest Research and Consulting, 2004.

- ** Manitoba Physical Education Teachers Association/(Association manitobaine des enseignants et enseignantes en éducation physique (MPETA/AMEEP) et coll. *Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique dans les écoles manitobaines*, Winnipeg, Manitoba : MPETA, 2000. Disponible en ligne à <http://www.edu.gov.mb.ca/frpub/ped/epes/secure/index.html>

* En juin 2006, les termes 9^e, 10^e, 11^e et 12^e années ont remplacé ceux de secondaire 1, 2, 3 et 4.

** Ces ressources sont disponibles sur le CD-ROM qui accompagne le présent document.

Recherche et consultations

Le *Rapport du groupe de travail Des enfants en santé, pour un avenir en santé* comprend 47 recommandations destinées à améliorer la santé et le bien-être des enfants et des jeunes manitobains, recommandations qui ont été acceptées par le gouvernement. Trois de ces recommandations concernent l'Éducation physique et Éducation à la santé (ÉP-ÉS) au niveau du secondaire. Ces recommandations s'énoncent comme suit :

« [que] le gouvernement provincial ne se contente pas de recommander, mais qu'il impose le nombre d'heures de cours d'éducation physique et sanitaire que les élèves des classes de [9^e et 10^e années] devraient suivre. Les écoles peuvent soit s'acquitter intégralement de cette obligation dans le cadre des horaires des élèves, soit appliquer, pour un maximum de 20 heures sur les 110 heures imposées, un modèle d'exécution à l'extérieur de la classe. » Cette exigence devrait être mise en œuvre avant l'automne 2007;

« [...] élabore un programme d'études en éducation physique et sanitaire pour les élèves des classes de [11^e et 12^e années]. » Cette exigence devrait être mise en œuvre avant l'automne 2008;

« le gouvernement provincial exige que tous les élèves de [11^e et 12^e années] obtiennent deux crédits en éducation physique et sanitaire pour décrocher leur diplôme, en plus des deux crédits imposés en [9^e et 10^e années]. Les écoles peuvent soit intégrer ces crédits aux horaires des élèves, soit appliquer un modèle d'exécution à l'extérieur de la classe. » (p. 29)

De plus, le *Rapport du groupe de travail Des enfants en santé, pour un avenir en santé* encourage les parents*, les élèves et les écoles à « travailler ensemble pour déterminer ce qui fonctionnerait le mieux dans leur collectivité afin d'aider les jeunes à assumer la responsabilité de leur condition physique, de promouvoir la découverte d'activités correspondant à leurs intérêts personnels et d'encourager des modes de vie actifs qu'ils conserveront à l'avenir ». (p. 29)

* Dans le présent document, le terme *parents* désigne à la fois les parents et les tuteurs et est utilisé en tenant compte du fait que, dans certains cas, un seul parent est responsable de l'éducation de l'enfant.

La possibilité d'utiliser un modèle HORS-classe a été offerte pour contribuer à réduire au minimum le temps consacré par les élèves à des activités autres que pédagogiques et pour offrir aux familles, aux élèves et aux écoles davantage d'options afin d'accroître l'activité physique chez les jeunes. Par ailleurs, les organismes locaux de loisir et de sport sont encouragés à examiner comment les écoles et les installations communautaires avoisinantes pourraient être utilisées de concert.

L'élaboration du programme d'études Éducation physique et Éducation à la santé 12^e année a aussi été orientée par les résultats de la recherche et des consultations. Tel que cité dans le rapport *Aider nos clients à faire toute la différence : Consultation sur le programme d'Éducation physique et Éducation à la santé de S3 et S4, Rapport final* (p. 5), en matière de modèle de prestation, la préférence des élèves et des enseignants va vers un modèle flexible qui permet aux écoles ou aux élèves de choisir différentes combinaisons d'activités EN-classe et HORS-classe pour obtenir les crédits requis. Une telle flexibilité est considérée importante car les ressources comme les installations, l'équipement et le personnel ainsi que les problèmes d'horaire varient d'une école à l'autre.

Politiques relatives au programme Éducation physique et Éducation à la santé en 11^e et 12^e années

En avril 2007, Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba a publié le document *Mise en œuvre d'Éducation physique et Éducation à la santé en 11^e et 12^e années - Document de politiques*. Ce *Document de politiques* sert de fondement à l'élaboration du programme d'études d'Éducation physique et Éducation à la santé (ÉP-ÉS) en 11^e et 12^e années et établit les directives pour sa mise en œuvre. Une équipe d'élaboration formée d'enseignants du Manitoba a été mise sur pied pour travailler en collaboration avec Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba à la production du programme d'études Éducation physique et Éducation à la santé 12^e année.

Le document *Éducation physique et Éducation à la santé, M à S4, programme d'études : cadre manitobain des résultats d'apprentissage pour un mode de vie actif et sain* (le *Cadre*) précise les cinq résultats d'apprentissage généraux et fournit les bases de l'enseignement, de l'apprentissage et de l'évaluation en ÉP-ÉS pour tous les niveaux. Comme le *Cadre* ne présente les résultats d'apprentissage spécifiques que pour les niveaux allant de la maternelle à la 10^e année, le document *Éducation physique et Éducation à la santé 12^e année* comprend de l'information nouvelle se rapportant aux résultats d'apprentissage spécifiques et de nouvelles lignes directrices touchant la mise en œuvre adaptée à la 12^e année.

Contenu et organisation du document

Le document *Éducation physique et Éducation à la santé 12^e année* comprend les sections suivantes :

- **Introduction** : L'introduction présente l'objectif, le contexte, le contenu et l'organisation du document.

- **Vue d'ensemble du programme d'ÉP-ÉS de 12^e année – Modes de vie actifs et sains** : Cette section donne un aperçu des éléments suivants :
 - **Survol du Cadre** : Cette section renferme de l'information essentielle tirée du *Cadre* et se rapportant au programme Éducation physique et Éducation à la santé 12^e année. Elle renferme aussi de l'information sur les nouvelles politiques liées au caractère obligatoire du programme d'ÉP-ÉS de 11^e et de 12^e années, y compris une discussion sur les exigences liées à l'obtention du diplôme, sur les contenus potentiellement délicats, sur la participation des parents, des familles et des collectivités, sur les élèves ayant des besoins d'apprentissage exceptionnels ou des besoins de santé spéciaux et sur les questions de sécurité et de responsabilité.
 - **Planification de la mise en œuvre** : Cette section décrit sommairement les principes directeurs, les exigences et les lignes directrices liés à la mise en œuvre du programme Éducation physique et Éducation à la santé 12^e année par rapport au *Document de politiques*, pour les trois composantes du programme d'ÉP-ÉS : Stage d'activité physique, Volet central et Volet de prestation adaptable.
 - **Résultats d'apprentissage spécifiques** : Dans cette section, les résultats d'apprentissage spécifiques définis pour le programme Éducation physique et Éducation à la santé 12^e année sont présentés par module. Les résultats d'apprentissage spécifiques orientent l'enseignement et l'évaluation pour l'ensemble des élèves.
 - **Vue d'ensemble de la mise en œuvre** : Cette section présente les concepts philosophiques à l'appui d'une programmation efficace d'ÉP-ÉS en 11^e et 12^e années et décrit sommairement les liens entre le programme Éducation physique et Éducation à la santé 12^e année et chacun des résultats d'apprentissage généraux présentés dans le *Cadre*.
 - **Planification de l'enseignement** : Cette section renferme de l'information générale sur la planification de l'enseignement qui figure dans la section Vue d'ensemble du document *Éducation physique et Éducation à la santé Secondaire 1 et Secondaire 2 : Document de mise en œuvre* mais qui s'applique aussi au programme d'ÉP-ÉS de 11^e et de 12^e années. Des renseignements plus détaillés se trouvent à l'annexe D : Lignes directrices pour la planification en éducation physique/éducation à la santé.
 - **Évaluation et communication des résultats** : Cette section explique comment les résultats des cours d'ÉP-ÉS pour les élèves de 11^e et de 12^e années seront indiqués par la désignation « complet » ou « incomplet ». Elle explique aussi l'objectif de l'évaluation et présente aux enseignants des suggestions pour l'établissement de critères concernant la préparation obligatoire d'un portfolio personnel de condition physique, ainsi que des suggestions sur la façon dont les enseignants pourraient évaluer la performance des élèves en regard des résultats d'apprentissage fixés pour les modules du Volet central.

- **Modules du Stage d'activité physique et du Volet central :** Cette section renferme les modules du Stage d'activité physique et du Volet central du programme d'études :
 - Module A : Stage d'activité physique
 - Module B : Gestion de la condition physique
 - Module C : Nutrition
 - Module D : Développement personnel et social
 - Module E : Relations saines

Ces modules sont des unités d'enseignement produites pour un volet ou une composante précis du programme d'études. Chaque module renferme des leçons où sont présentés les résultats d'apprentissage spécifiques, les principaux éléments de connaissance et les questions essentielles, fournit de l'information générale, offre des suggestions en matière d'enseignement ou d'évaluation et présente des références destinées à aider les enseignants à planifier leurs cours. De nombreuses références bibliographiques sont des sites Web et sont accompagnées d'un hyperlien sur le CD-ROM et dans les versions en ligne du document. Des documents de ressource se trouvent dans la section Documents de ressource. Les enseignants peuvent utiliser les leçons proposées à titre d'exemples, ou les modifier selon les besoins du moment. Tous les modules sont disponibles en format Word.

- **Documents de ressource :** Cette section comprend les DR (documents de ressource) qui fournissent à l'enseignant et/ou aux élèves des renseignements additionnels afin d'enrichir et de favoriser l'apprentissage des élèves et l'évaluation de leurs résultats. Les DR sont numérotés de façon séquentielle et correspondent à l'ordre dans lequel ils sont cités dans les modules respectifs.
- **Annexes :** Les annexes qui suivent fournissent de l'information et des outils additionnels utiles à la planification, à l'enseignement et à l'évaluation :
 - Annexe A : Tableau sommaire du programme d'ÉP-ÉS de 11^e et de 12^e années, modes de vie actifs et sains
 - Annexe B : Tableau synthèse du programme d'ÉP-ÉS de 12^e année, modes de vie actifs et sains
 - Annexe C : Résultats d'apprentissage spécifiques du programme d'ÉP-ÉS de 12^e année, modes de vie actifs et sains
 - Annexe D : Lignes directrices pour la planification en Éducation physique et Éducation à la santé
 - Annexe E : Stratégies d'apprentissage actif
 - Annexe F : Exemples d'outils d'évaluation et de listes de vérification
 - Annexe G : Outils de planification et formulaires communs

- **Bibliographie** : Les ressources imprimées et en ligne utilisées pour la production de ce document sont citées dans la bibliographie.
- **CD-ROM** : Le CD-ROM qui accompagne ce document renferme un exemplaire du document *Éducation physique et Éducation à la santé 12^e année*, ainsi que d'autres documents de politiques et d'appui pertinents en regard de ce programme d'études.

NOTE AU SUJET DES DROITS D'AUTEUR

Veillez noter que le présent document renferme du matériel didactique couvert par les droits d'auteur (images et texte) qui a été reproduit ou adapté à partir de diverses sources. Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba a obtenu l'autorisation d'utiliser ce matériel didactique dans ce document et s'est efforcé dans la mesure du possible de citer les sources originales. Ce matériel ne peut être extrait, consulté, reproduit ou adapté pour une raison autre qu'aux fins éducatives prévues dans le cadre du présent document.